



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## haut débit

Question écrite n° 84187

### Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le problème de l'accessibilité au réseau haut débit dans le département de l'Isère. À ce jour, de nombreuses communes rurales, principalement situées dans le secteur du nord de l'Isère, ne sont toujours pas desservies ce qui pose un réel problème, d'une part, en termes d'attractivité du territoire, mais également pour les habitants qui ne peuvent pas bénéficier d'une connexion Internet efficace. Dans le cadre du plan de lutte contre la fracture numérique, il souhaiterait savoir quelles sont les améliorations envisagées et dans quel délai.

### Texte de la réponse

L'action de ces investissements d'avenir relative au déploiement des réseaux à très haut débit s'inscrit dans le cadre du programme national très haut débit présenté par le Premier ministre le 14 juin 2010 et dont le but est d'aboutir à une couverture de 70 % de foyers en 2020 et de 100 % en 2025, objectifs fixés par le Président de la République lors des assises de la ruralité en février 2010. Il s'applique donc, de fait, à l'Isère. La phase de lancement du programme national a été engagée le 4 août 2010 avec : le lancement d'un appel à projets-pilotes destiné à expérimenter le déploiement du très haut débit en dehors des zones très denses (environ 5 projets devraient être retenus parmi les dossiers de candidatures remis le 19 octobre 2010) ; le lancement d'un appel à manifestations d'intention d'investissement afin de recenser les projets de déploiement pour les cinq années à venir, ouvert jusqu'au 31 janvier 2011. En parallèle de l'appel à manifestation d'intention, une consultation publique sur les modalités de couverture des zones les moins denses a été lancée au mois d'octobre 2010 jusqu'à fin novembre 2010. Cette consultation a pour objectif de préciser les modalités d'intervention publique permettant d'atteindre au mieux l'objectif d'une couverture complète du territoire par un haut débit de qualité, y compris dans les zones où le déploiement de réseaux à très haut débit filaires est pas envisageable à horizon proche, tout en préparant le déploiement du THD filaire à terme. Ces travaux préparatoires doivent permettre l'ouverture au 1er semestre 2011 de trois « guichets » : guichet A, financement en « investisseur avisé » de projets d'opérateurs ; guichet B, subvention de projets de collectivités territoriales cohérents avec les déploiements des opérateurs ; guichet C, financement de projets complémentaires contribuant à la couverture des zones les moins denses.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Moyne-Bressand](#)

**Circonscription :** Isère (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84187

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Prospective et économie numérique

**Ministère attributaire :** Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 juillet 2010, page 7799

**Réponse publiée le** : 23 novembre 2010, page 12981